RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00176
Numéro SIREN : 399 774 439
Nom ou dénomination : BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2023 sous le numéro de dépôt 1938

SAS BAC Audit Conseil NANTES

4 Rue de la Galissonniere

44000 NANTES

Déposé au Greffe
le 09 FEV. 2023
sous le N° 1908
RCS N° 95 B 176

COMPTES ANNUELS

BAC Audit Conseil NANTES
4 Rue de la Galissonnière

44000 NANTES
02 40 20 21 91

Dossier N° 006700 en Euros.

SAS BAC Audit Conseil NANTES

4 Rue de la Galissonniere

44000 NANTES

Plaquette des comptes
Période du 01/09/2020 au 31/08/2021

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2021 12			Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	24 111	22 673	1 438	2 266	828-	36.55-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	55 345		55 345		55 345	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	193 423	151 596	41 826	55 277	13 451-	24.33-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 017 443		3 017 443	3 017 443		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30 072		30 072	70	30 002	NS
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 548		13 548	13 548		
	Total II	3 333 942	174 269	3 159 672	3 088 605	71 068	2.30
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 044		1 044	2 088	1 044-	50.00-
	Avances et acomptes versés sur commandes	19 567		19 567	12 867	6 700	52.07
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	666 650	8 384	658 266	688 350	30 084-	4.37-
	Autres créances	320 216		320 216	358 019	37 803-	10.56-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	250 145		250 145	426 867	176 722-	41.40-
	Disponibilités	1 089 488		1 089 488	815 244	274 244	33.64
	Charges constatées d'avance (3)	22 287		22 287	54 760	32 473-	59.30-
	Total III	2 369 397	8 384	2 361 013	2 358 195	2 818	0.12
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 703 339	182 654	5 520 686	5 446 799	73 886	1.36

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2021 12	Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 200 000)	2 200 000	2 200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	220 000	220 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	712 324	712 322	3	0.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	766 978	706 717	60 261	8.53
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	27 560	27 560		
	Total I	3 926 862	3 866 598	60 264	1.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	97	117	20-	16.93-
	Emprunts et dettes financières diverses	453 661	435 099	18 562	4.27
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 667	5 264	402	7.65
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 324	513 516	228 192-	44.44-
	Dettes fiscales et sociales	390 310	270 508	119 801	44.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	14 971	15 046	76-	0.50-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	443 794	340 650	103 144	30.28
	Total IV	1 593 823	1 580 201	13 622	0.86
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 520 686	5 446 799	73 886	1.36
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 593 823	1 580 201		

Pour copie certifiée conforme le DG

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 520 686 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 635 312 Euros et dégageant un bénéfice de 766 978 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlements ANC 2015-06 et 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Mobilier .....5 à 10 ans

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCK

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières et des marchandises.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVALUTATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Informations générales complémentaires

Le régime fiscal de groupe a été adopté par la SAS BAC Audit Conseil NANTES (société mère) et les sociétés SAS BAC Audit Conseil CHATEAUBRIANT, la SARL OUEST PARTENAIRES CONSEIL et la SARL BAC Audit Conseil RENNES (sociétés filles), avec prise d'effet au 1er septembre 2005 pour les deux premières et le 1er septembre 2012 pour la société SARL BAC Audit Conseil RENNES.
Les sociétés filles supportent les charges d'impôt sur les sociétés calculées sur leur propre résultat comme en l'absence d'option pour le régime de groupe.
Les charges ou économies d'impôt résultant de la formation du groupe intégré sont inscrites dans les comptes de la société mère

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	26 814		
Installations générales agencements aménagements divers	64 118		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	128 320		3 896
TOTAL	192 438		3 896
Autres participations	3 017 443		
Autres titres immobilisés	70		30 002
Prêts, autres immobilisations financières	13 548		
TOTAL	3 031 061		30 002
TOTAL GENERAL	3 250 313		33 898

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 703	24 111	24 111
Installations générales agencements aménagements divers			64 118	64 118
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 911	129 304	129 304
TOTAL		2 911	193 423	193 423
Autres participations			3 017 443	3 017 443
Autres titres immobilisés			30 072	30 072
Prêts, autres immobilisations financières			13 548	13 548
TOTAL			3 061 063	3 061 063
TOTAL GENERAL		5 614	3 278 597	3 278 597

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	24 548	828	2 703	22 673
Installations générales agencements aménagements divers	41 058	3 356		44 414
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	96 103	13 829	2 749	107 183
TOTAL	137 161	17 185	2 749	151 596
TOTAL GENERAL	161 709	18 013	5 453	174 269

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	828				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 356				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 829				
TOTAL	17 185				
TOTAL GENERAL	18 013				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	27 560				27 560
TOTAL	27 560				27 560

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	8 508	1 943	2 067		8 384
TOTAL	8 508	1 943	2 067		8 384
TOTAL GENERAL	36 068	1 943	2 067		35 944
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 943	2 067		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 548		13 548
Clients douteux ou litigieux	12 273	12 273	
Autres créances clients	654 378	654 378	
Personnel et comptes rattachés	866	866	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 177	1 177	
Taxe sur la valeur ajoutée	49 150	49 150	
Divers état et autres collectivités publiques	811	811	
Groupe et associés	245 093	245 093	
Débiteurs divers	23 118	23 118	
Charges constatées d'avance	22 287	22 287	
TOTAL	1 022 702	1 009 154	13 548

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	97	97		
Fournisseurs et comptes rattachés	285 324	285 324		
Personnel et comptes rattachés	39 790	39 790		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 546	42 546		
Impôts sur les bénéfices	115 624	115 624		
Taxe sur la valeur ajoutée	181 481	181 481		
Autres impôts taxes et assimilés	10 869	10 869		
Groupe et associés	453 661	453 661		
Autres dettes	14 971	14 971		
Produits constatés d'avance	443 794	443 794		
TOTAL	1 588 156	1 588 156		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	2 193.4200	1 003			1 003

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	215 867
Autres créances	6 767
Valeurs mobilières de placement	145
Total	222 780

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 444
Dettes fiscales et sociales	55 819
Autres dettes	12 856
Total	99 217

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 287
Total	22 287
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	443 794
Total	443 794

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	3 017 443		
Créances clients et comptes rattachés	155 749		
Autres créances	236 456		
Emprunts et dettes financières diverses	25		
Autres dettes	6 318		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	15
Total	16

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		257 519
Dont entreprises liées		256 983

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	971 224	201 449

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatées sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Toutes tranches d'âge		49 000
Engagement total		49 000

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.68 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel retenu est de 5% dégressif jusqu'à 50 ans
- Table de taux de mortalité est la table réglementaire INSEE 2014-2016

Le montant ainsi déterminé s'élève à 49 000 euros.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL OUEST PARTENAIRES CONSE	7 500	24 987	100.00	17	17				17 851	13 105	
- SAS BAC Audit Conseil CHATEA	160 000	1 196 108	99.95	2 138 292	2 138 292			2 496 314	220 535	243 878	
- SARL BAC AUDIT CONSEIL RENNE	80 000	201 661	99.88	879 134	879 134			929 733	35 794		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REMBOURSSEMENT AG2R ET URSSAF	1 092	
Total	1 092	
Charges exceptionnelles		
- PERTE PROCES	13 913	
- VNC SUR IMMO MISE AU REBUT	162	
Total	14 075	

BAC AUDIT CONSEIL NANTES
Société par actions simplifiée
au capital de 2 200 000 euros
Siège social : 4 Rue de la Galissonnière 44000 NANTES
399 774 439 RCS NANTES

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : BAC AUDIT CONSEIL NANTES
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 399 774 439 RCS NANTES

Représentée par :
Son DG SABIN Florent,
(x) agissant en qualité de représentant(e) légal(e)
( ) étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021

(x) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

( ) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

( ) Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

( ) Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

( ) Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Florent SABIN
DG

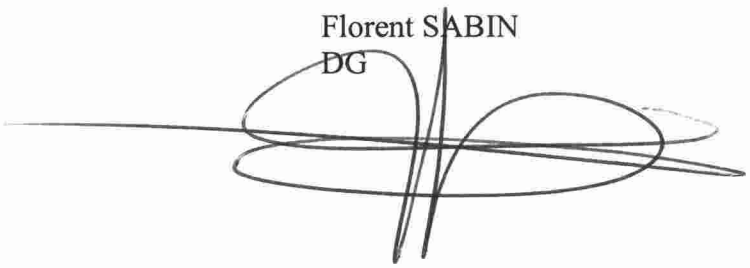

Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes
Demande de confidentialité du compte de résultat

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : BAC Audit Conseil NANTES

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 399 774 439
Représentée par :

Nom : SABIN Prénom : Florent

[X] agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

[ ] étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021.

[X] Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

[ ] Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

[ ] Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

[ ] Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

[ ] Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature
Florent SABIN
DIRECTEUR GENERAL

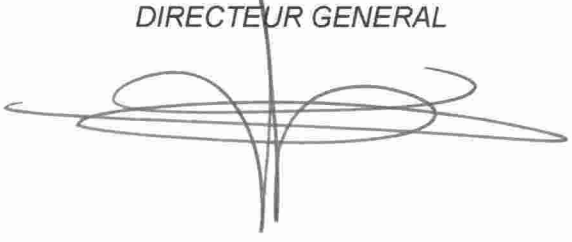

commissaire
aux comptes

Grégoire BUNOT
Marc SOUCARRE
Christian PALVADEAU
Experts-comptables et Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés
Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

BAC AUDIT CONSEIL NANTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €
4 rue de la Galissonnière
44000 - NANTES
R.C.S. NANTES -399 774 439

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2021

Tél 02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex
Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 03 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700 000 22

S.A.S. BAC AUDIT CONSEIL NANTES
Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31/08/2021

A l'assemblée générale de la société BAC AUDIT CONSEIL NANTES,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BAC AUDIT CONSEIL NANTES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport (18 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société BAC AUDIT CONSEIL NANTES à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion à la date d'émission de notre rapport.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Herblain, le 20 janvier 2022,

Cabinet VILAINE et Associés
Commissaire aux Comptes
Représenté par Grégoire BUNOT

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux Comptes

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/08/2021 12			Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	24 111	22 673	1 438	2 266	828-	36.55-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	55 345		55 345		55 345	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	193 423	151 596	41 826	55 277	13 451-	24.33-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 017 443		3 017 443	3 017 443		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30 072		30 072	70	30 002	NS
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 548		13 548	13 548		
	Total II	3 333 942	174 269	3 159 672	3 088 605	71 068	2.30
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	1 044		1 044	2 088	1 044-	50.00-
	Avances et acomptes versés sur commandes	19 567		19 567	12 867	6 700	52.07
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	666 650	8 384	658 266	688 350	30 084-	4.37-
	Autres créances	320 216		320 216	358 019	37 803-	10.56-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	250 145		250 145	426 867	176 722-	41.40-
	Disponibilités	1 089 488		1 089 488	815 244	274 244	33.64
	Charges constatées d'avance (3)	22 287		22 287	54 760	32 473-	59.30-
	Total III	2 369 397	8 384	2 361 013	2 358 195	2 818	0.12
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 703 339	182 654	5 520 686	5 446 799	73 886	1.36

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/08/2021 12	Exercice N-1 31/08/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 200 000)	2 200 000	2 200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	220 000	220 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	712 324	712 322	3	0.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	766 978	706 717	60 261	8.53
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	27 560	27 560		
	Total I	3 926 862	3 866 598	60 264	1.56
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	97	117	20-	16.93-
	Emprunts et dettes financières diverses	453 661	435 099	18 562	4.27
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 667	5 264	402	7.65
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	285 324	513 516	228 192-	44.44-
	Dettes fiscales et sociales	390 310	270 508	119 801	44.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	14 971	15 046	76-	0.50-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	443 794	340 650	103 144	30.28
	Total IV	1 593 823	1 580 201	13 622	0.86
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 520 686	5 446 799	73 886	1.36
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 593 823	1 580 201		

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 5
Permanence ou changement de méthodes 6
Informations générales complémentaires 7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 7
Etat des amortissements 8
Etat des provisions 8
Etat des échéances des créances et des dettes 9
Composition du capital social 9
Produits à recevoir 9
Charges à payer 10
Charges et produits constatés d'avance 10
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan 11

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen 11
Charges et produits financiers concernant les entr. liées 11
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites 12
Liste des filiales et participations 13

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels 13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 520 686 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 635 312 Euros et dégageant un bénéfice de 766 978 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlements ANC 2015-06 et 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels informatiques .....3 ans
Agencements et aménagements des constructions .....8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique .....3 à 5 ans

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Mobilier .....5 à 10 ans

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCK

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières et des marchandises.

Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVALUTATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Informations générales complémentaires

Le régime fiscal de groupe a été adopté par la SAS BAC Audit Conseil NANTES (société mère) et les sociétés SAS BAC Audit Conseil CHATEAUBRIANT, la SARL OUEST PARTENAIRES CONSEIL et la SARL BAC Audit Conseil RENNES (sociétés filles), avec prise d'effet au 1er septembre 2005 pour les deux premières et le 1er septembre 2012 pour la société SARL BAC Audit Conseil RENNES.
Les sociétés filles supportent les charges d'impôt sur les sociétés calculées sur leur propre résultat comme en l'absence d'option pour le régime de groupe.
Les charges ou économies d'impôt résultant de la formation du groupe intégré sont inscrites dans les comptes de la société mère

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	26 814		
Installations générales agencements aménagements divers	64 118		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	128 320		3 896
TOTAL	192 438		3 896
Autres participations	3 017 443		
Autres titres immobilisés	70		30 002
Prêts, autres immobilisations financières	13 548		
TOTAL	3 031 061		30 002
TOTAL GENERAL	3 250 313		33 898

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		2 703	24 111	24 111
Installations générales agencements aménagements divers			64 118	64 118
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 911	129 304	129 304
TOTAL		2 911	193 423	193 423
Autres participations			3 017 443	3 017 443
Autres titres immobilisés			30 072	30 072
Prêts, autres immobilisations financières			13 548	13 548
TOTAL			3 061 063	3 061 063
TOTAL GENERAL		5 614	3 278 597	3 278 597

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	24 548	828	2 703	22 673
Installations générales agencements aménagements divers	41 058	3 356		44 414
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	96 103	13 829	2 749	107 183
TOTAL	137 161	17 185	2 749	151 596
TOTAL GENERAL	161 709	18 013	5 453	174 269

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	828				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 356				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 829				
TOTAL	17 185				
TOTAL GENERAL	18 013				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	27 560				27 560
TOTAL	27 560				27 560

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	8 508	1 943	2 067		8 384
TOTAL	8 508	1 943	2 067		8 384
TOTAL GENERAL	36 068	1 943	2 067		35 944
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 943	2 067		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 548		13 548
Clients douteux ou litigieux	12 273	12 273	
Autres créances clients	654 378	654 378	
Personnel et comptes rattachés	866	866	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 177	1 177	
Taxe sur la valeur ajoutée	49 150	49 150	
Divers état et autres collectivités publiques	811	811	
Groupe et associés	245 093	245 093	
Débiteurs divers	23 118	23 118	
Charges constatées d'avance	22 287	22 287	
TOTAL	1 022 702	1 009 154	13 548

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	97	97		
Fournisseurs et comptes rattachés	285 324	285 324		
Personnel et comptes rattachés	39 790	39 790		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 546	42 546		
Impôts sur les bénéfices	115 624	115 624		
Taxe sur la valeur ajoutée	181 481	181 481		
Autres impôts taxes et assimilés	10 869	10 869		
Groupe et associés	453 661	453 661		
Autres dettes	14 971	14 971		
Produits constatés d'avance	443 794	443 794		
TOTAL	1 588 156	1 588 156		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	2 193.4200	1 003			1 003

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	215 867
Autres créances	6 767
Valeurs mobilières de placement	145
Total	222 780

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 444
Dettes fiscales et sociales	55 819
Autres dettes	12 856
Total	99 217

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	22 287
Total	22 287
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	443 794
Total	443 794

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	3 017 443		
Créances clients et comptes rattachés	155 749		
Autres créances	236 456		
Emprunts et dettes financières diverses	25		
Autres dettes	6 318		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	15
Total	16

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		257 519
Dont entreprises liées		256 983

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	971 224	201 449

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatées sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Toutes tranches d'âge		49 000
Engagement total		49 000

Hypothèses de calculs retenues

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.68 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel retenu est de 5% dégressif jusqu'à 50 ans
- Table de taux de mortalité est la table réglementaire INSEE 2014-2016

Le montant ainsi déterminé s'élève à 49 000 euros.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société **A. Renseignements détaillés**	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SARL OUEST PARTENAIRES CONSE	7 500	24 987	100.00	17	17				17 851	13 105	
- SAS BAC Audit Conseil CHATEA	160 000	1 196 108	99.95	2 138 292	2 138 292			2 496 314	220 535	243 878	
- SARL BAC AUDIT CONSEIL RENNE	80 000	201 661	99.88	879 134	879 134			929 733	35 794		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- REMBOURSSEMENT AG2R ET URSSAF	1 092	
Total	1 092	
Charges exceptionnelles		
- PERTE PROCES	13 913	
- VNC SUR IMMO MISE AU REBUT	162	
Total	14 075	

BAC AUDIT CONSEIL NANTES
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 euros
Siège social : 4 rue de la Galissonnière
44000 NANTES
399 774 439 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 28 JANVIER 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 766 977,96 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**766 977,96 euros**
A titre de dividendes aux associés Soit 764,68 euros par action	766 974,04 euros
L'excédent de	3,92 euros

Sera affecté en totalité sur le compte « Report à Nouveau » qui s'élève ainsi à 712 328,19 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3 159 888,19 euros.

Il est précisé que les revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 38 999 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué courant février 2022.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2018 : 637 908 euros, soit 636 euros par titre, dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 64 872 euros.

Exercice clos le 31 août 2019 : 718 649,50 euros, soit 716,50 euros par titre, dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 73 083 euros.

Exercice clos le 31 août 2020 : 706 713,80 euros, soit 704,60 euros par titre, dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 71 869 euros.

Certifié conforme

La Présidente
Madame Alexandra BRASSET-SABIN